



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 3 février 2011

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
|-------------------------|----------------|--------------------------|
| 33 | 33 | 32 |

Date de la convocation
24 janvier 2011

Date d'affichage
24 janvier 2011

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service urbanisme - Fonds
d'intervention pour les services,
l'artisanat et le commerce
(FISAC).*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le trois février deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaients présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges.

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à GARRON André,
BONIFAY Rose-Marie donne procuration à LAUNAY Michel,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absente :

CHASTAIGNET Elisabeth

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Par délibération du 9 décembre 2010, le conseil municipal a décidé de lancer un programme d'actions éligibles au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Sur la base des études réalisées en 2007 par la chambre de commerce et d'industrie du Var et la chambre des métiers et de l'artisanat du Var, un programme d'actions a été déterminé en partenariat avec l'association des commerçants, artisans et professions libérales du centre ville. Un périmètre a également été défini pour mettre en œuvre ce programme d'actions (cf. plan ci-joint).

Le programme se déroulera sur trois phases et comportera des actions de fonctionnement, des actions d'investissement ainsi que des aides directes aux entreprises.

En phase 1, les actions suivantes sont proposées :

- 1- En fonctionnement :
 - la création d'un poste d'animateur FISAC,
 - la création d'une identité visuelle et sonore pour l'association des commerçants, artisans et professions libérales du centre ville : logo, slogan radiophonique,
 - la création d'un agenda pour l'année 2012,
 - 3 animations commerciales :
 - Le week-end du bien-être qui se déroulera début mai
 - Le grand marché de l'automne à la mi-octobre
 - Noël à Solliès-Pont la première semaine des vacances de fin d'année.
- 2- En investissement :
 - l'agrandissement du parc de stationnement de l'avenue Jean Moulin,
 - le réaménagement du parc de stationnement du boulo-drome,
 - la création d'un parc de stationnement à l'avenue du 6° RTS,
 - la mise en place d'une signalétique des parcs de stationnement,
 - la création d'arrêts minute dans la rue notre Dame.
- 3- L'aide directe aux entreprises portera sur la rénovation des devantures. La commune accordera une aide de 10 000,00 euros.

En phase 2, les actions suivantes sont proposées :

- 1- En fonctionnement :
 - le renouvellement du poste d'animateur FISAC,
 - la création d'un calendrier pour l'année 2013 par l'association des commerçants, artisans et professions libérales du centre ville,
 - 3 animations commerciales : au printemps, à l'automne, pour les fêtes de fin d'année.
- 2- En investissement :
 - le réaménagement de l'avenue du 6° RTS et de la place Gardanne,
 - la requalification des cheminements piétons entre le parking REZZONICO et la place du général de Gaulle
 - la mise en place d'une signalétique des pôles d'attraction au travers de relais information service à proximité des principaux parcs de stationnement (commerces, équipements publics,...)
- 3- L'aide directe aux entreprises portera sur la rénovation des devantures, la sécurisation et la mise en accessibilité des commerces. La commune accordera une aide de 30 000,00 euros.

En phase 3, les actions suivantes sont proposées :

- 1- En fonctionnement :
 - le renouvellement du poste d'animateur FISAC,
 - la création d'un guide recensant les commerçants, artisans et professions libérales du centre ville,
 - 3 animations commerciales : au printemps, à l'automne, pour les fêtes de fin d'année.
- 2- En investissement :
 - le réaménagement de l'îlot de la gare et de la rue Gabriel PERI,
 - la mise en place d'une signalétique individuelle des pôles d'attraction (commerces, équipements publics,...)
- 3- L'aide directe aux entreprises portera sur la rénovation des devantures, la sécurisation et la mise en accessibilité des commerces. La commune accordera une aide de 30 000,00 euros.

Une convention sera passée entre la commune, l'association des commerçants, artisans et professions libérales du centre ville, la chambre de commerce et d'industrie du Var et la chambre des métiers et de l'artisanat du Var formalisant l'engagement des parties sur ce programme.

Le dossier complet peut être consulté au centre technique municipal au service urbanisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de commerce et notamment son article L. 750-1-1,

Vu le décret n° 2008 – 1470 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L.750-1-1 du Code de commerce,

Considérant les difficultés de l'appareil commercial du centre ville et la nécessité d'améliorer l'environnement commercial de ce secteur,

Considérant que le programme d'actions participera à redynamiser l'attractivité commerciale du centre ville,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

Article 1 : approuve le programme d'actions et le périmètre d'intervention tels que présentés.

Article 2 : autorise monsieur le maire à :

- solliciter le concours du FISAC,
- signer les conventions correspondantes,
- reverser à l'association des commerçants, artisans et professions libérales du centre ville la part de subvention qui lui revient au titre de ses actions de fonctionnement.

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

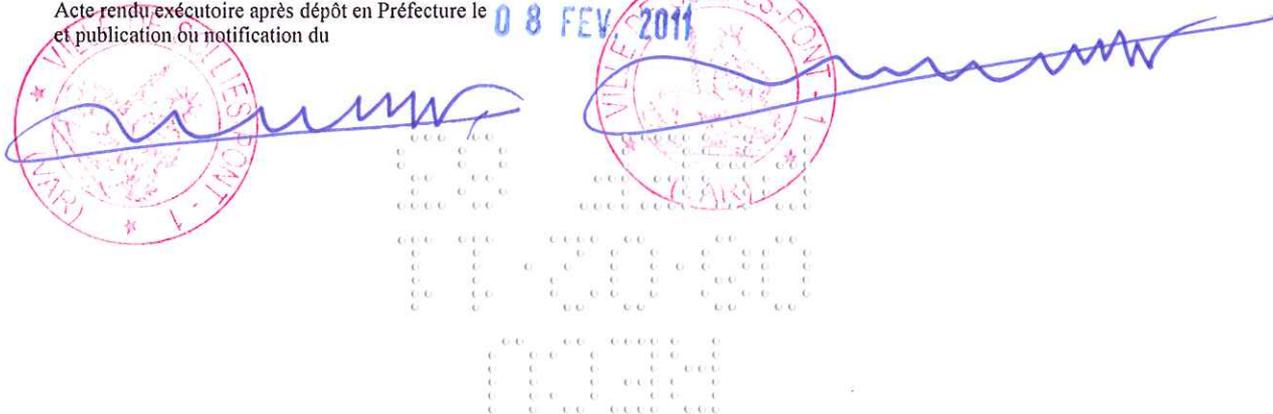
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

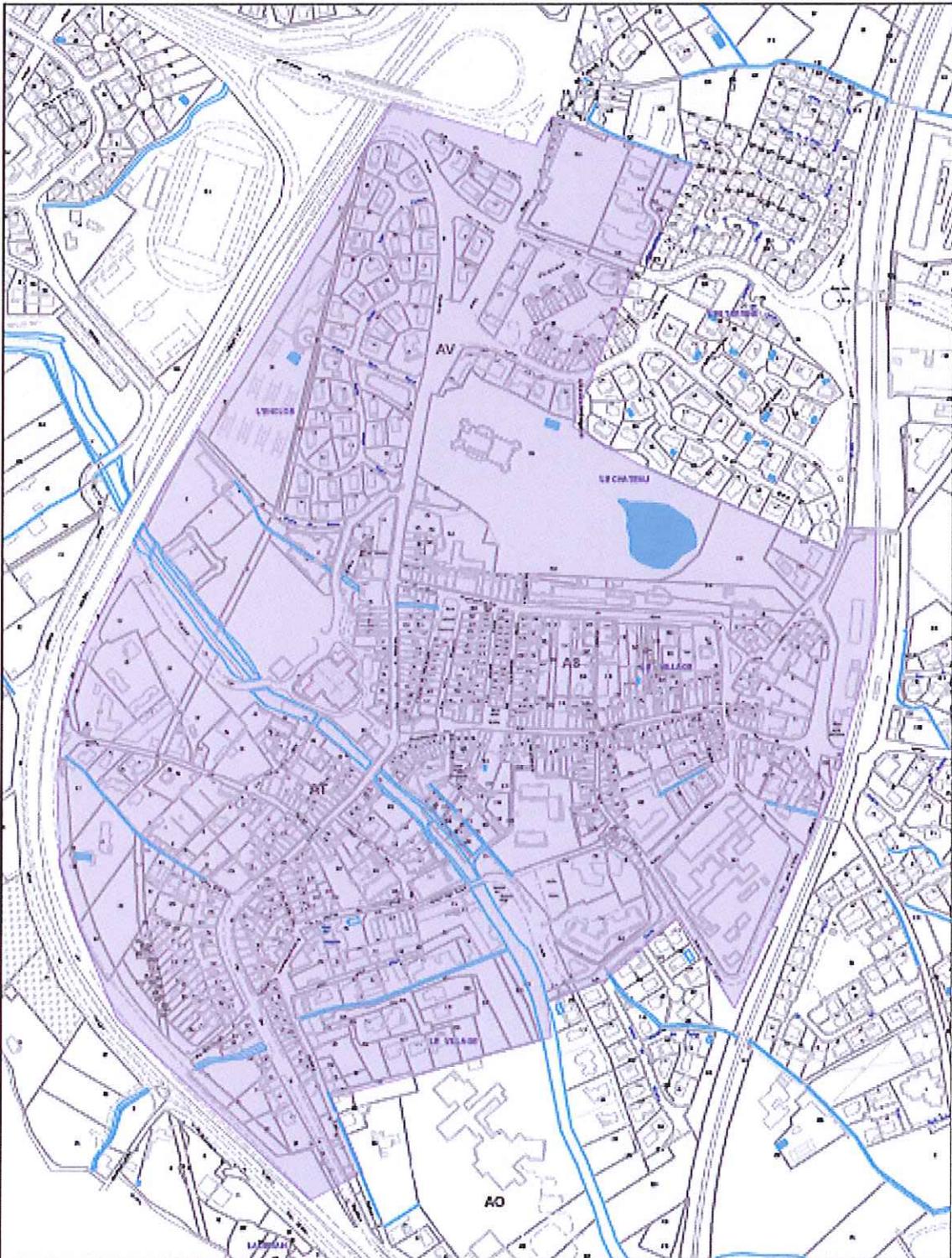
Pour copie certifiée conforme.

Le maire,
Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

08 FEV 2011





Ville de Solliès-pont
Périmètre du FISAC

1/3 000

